



Tourcoing

Hôtel de Ville

10 place Victor Hassebroucq
BP 80479
59208 Tourcoing Cedex
Tél. : 03 20 23 37 00
Fax : 03 20 23 37 99

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU NORD
VILLE DE TOURCOING

SERVICE DES AFFAIRES
JURIDIQUES ET DU PATRIMOINE
DFCPAJI_D2026_0014

LOCAUX COMMUNAUX 127-129 RUE DE COURTRAI

AVENANT N°1 A LA CONVENTION DE MISE A DISPOSITION A TITRE PRECAIRE ET REVOCABLE n°2025.006 AU PROFIT DE L'ASSOCIATION LE SECOURS POPULAIRE FRANCAIS

Application de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales

Nous, Maire de la Ville de Tourcoing,

Vu la délibération du Conseil Municipal n° 5 du 13 Septembre 2020 portant application des articles L.2122-22 et L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'arrêté de délégation de fonctions et de signature n° DFCPAJI_AR2024_065 du 3 juin 2024 autorisant Monsieur Jean-Marie VUYLSTEKER à signer les conventions ;

Vu la convention 2025.026 du 4 février 2025 relative à la mise à disposition d'un local sis 127-129 rue de Courtrai à Tourcoing au profit de l'association le Secours Populaire Français ;

Considérant que la convention n°2025.026 du 4 février 2025 conclue entre la Ville de Tourcoing et le Secours Populaire Français a pour objet de soutenir les actions menées par l'Association en faveur des personnes en situation de précarité sur le territoire communal ;

Considérant que, dans ce cadre, la Ville met à disposition du Secours Populaire Français différents moyens nécessaires à la réalisation de ses missions, notamment des locaux communaux afin de faciliter les actions de distribution alimentaire et d'aide aux familles ;

Considérant que, depuis plusieurs années, la Ville met ponctuellement à disposition de l'Association un véhicule communal destiné au transport des marchandises nécessaires à ces actions ;

Considérant la demande formulée le 9 décembre 2025 par le Secours Populaire Français visant à renouveler ce partenariat pour l'année 2026 ;

DECIDONS

ARTICLE 1 : De signer un avenant avec l'association le Secours Populaire Français, faisant élection de siège social 129 rue de Courtrai à Tourcoing (59200), dont le numéro de Siret est le 843 879 826 000 16 et représentée par sa Présidente Madame Flore DERCLE, pour la mise à disposition d'un véhicule communal de type utilitaire d'une capacité de 25m³, avec chauffeur, destiné exclusivement au transport des marchandises nécessaires aux actions de distribution de l'Association au profit des familles accompagnées.

Cette mise à disposition de véhicule est accordée à titre gratuit, un mercredi par mois, aux dates suivantes :

- 21 janvier 2026 ;
- 25 février 2026 ;
- 25 mars 2026 ;
- 22 avril 2026 ;
- 20 mai 2026 ;
- 24 juin 2026 ;
- 15 juillet 2026 ;
- 23 septembre 2026 ;
- 21 octobre 2026 ;
- 18 novembre 2026 ;
- 16 décembre 2026.

Cette mise à disposition de véhicule est consentie pour l'année 2026.

ARTICLE 2 : Les autres stipulations de la convention initiale restent inchangées.

ARTICLE 3 : La présente décision sera transcrite sur le registre des décisions.

ARTICLE 4 : Conformément aux deux derniers alinéas de l'article L2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, il sera rendu compte de cette décision à la prochaine réunion du Conseil Municipal.

ARTICLE 5 : Ampliation de la présente décision sera transmise à la préfecture du Nord pour contrôle de légalité, aux services de la Ville de Tourcoing pour application, à la trésorière pour information.

ARTICLE 6 : La présente décision peut faire l'objet d'un recours administratif devant le Maire de Tourcoing dans le délai de deux mois à compter de la date de sa publication.

Un recours contentieux peut être formé devant le Tribunal Administratif de LILLE, 5 rue Geoffroy Saint-Hilaire, CS 62039, 59014 LILLE CEDEX, dans un délai de deux mois à compter de la réponse de l'administration au recours administratif ou à compter de la publication de ladite décision.

Le Tribunal peut être saisi via l'application informatique « *Télérecours citoyens* » accessible sur le site Internet www.telerecours.fr.

Fait à TOURCOING, en l'Hôtel de Ville, le **30 JAN. 2026**

**Pour le Maire,
Jean-Marie VUYLSTEKER
Premier Adjoint
Délégué aux Affaires Juridiques**

Accusé réception en Préfecture le : **30 JAN. 2026**

Publié sur le site Internet de la Ville le : **30 JAN. 2026**



BUDGET PRIN

Service de Contrôle de Légalité

Acte n° : **DAJI_D2026_0014**

avec **0** pièce(s) jointe(s)

Date de décision : **30/01/2026**

Objet : **Avenant n°1 à la convention de mise à disposition n°2025.006 au profit du secours populaire**

Nature : **Arrêtés individuels**

Matière : **Domaine et patrimoine - Locations**

Date de télétransmission : **30/01/2026**

Agent de transmission : **AUTOMATE**

Acte : **DFCPAJI_D2026_0014 = D_cision avenant _ la convention de mise _ disposition n_2025.006 au profit du secours populaire.pdf**

Annexes :

Transmis par les services de la plate-forme MAGITEL-CL

12, rue des Petits Ruisseaux, 91370 Verrières Le Buisson +33 1 69 53 68 68 www.telino.com



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Accusé de Réception

LA PREFECTURE

DEPARTEMENT 059

Identifiant de l'acte : **059-215905993-20260130-DAJI_D2026_0014-AI**

Date de réception de l'acte par la Préfecture : **30/01/2026**

